

Journée régionale Santé Précarité du 3 mai 2012

1 Les PASS en Rhône- Alpes

La région Rhône-Alpes est forte de la création de 34 PASS implantées sur l'ensemble de ces 8 départements.

Les PASS ont été créées à la suite de la loi de lutte contre les exclusions du 27 juillet 1998, dans le cadre de son volet santé et de la mise en place des PRAPS. Il est mentionné à l'article 71 que : « les établissements publics de santé (...)mettent en place des permanences d'accès aux soins de santé adaptées aux personnes en situation de précarité, visant à faciliter l'accès au système de santé, et à les accompagner dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits ».

La circulaire du 17 décembre 1998 précise « qu'il s'agit de permanences hospitalières médico-sociales dont l'objectif est le repérage, la prise en charge médicale et sociale, la facilitation de l'accès effectif aux soins et à l'intégration dans un réseau sanitaire et social d'amont et d'aval des personnes en difficultés. » Ces cellules médicosociales hospitalières sont destinées à recevoir toutes personnes nécessitant des soins et présentant des difficultés sociales importantes. Ces difficultés peuvent être de l'ordre d'une assurance maladie absente ou incomplète et / ou en raison d'une désocialisation nécessitant un accompagnement médicosocial spécifique.

Elles doivent apporter une prise en charge sans délai et de manière ambulatoire dans l'attente d'une remise en route des droits sociaux et d'une possibilité de prise en charge dans les dispositifs de soin de droit commun.

Pour assurer cette mission, la PASS propose en premier lieu une évaluation sociale de la situation de la personne afin de comprendre la problématique d'accès au soin et de mettre en place tous les outils permettant d'y remédier (mise en route de droits sociaux, orientation sur les partenaires etc.). Elle organise des consultations de médecine hospitalière, une délivrance de médicaments par la pharmacie de l'hôpital et un accès au plateau technique pour des examens complémentaires. De plus, elle effectue un travail de sensibilisation du personnel hospitalier par le biais d'information et de formation comme par exemple le repérage des critères de précarité permettant une meilleure prise en charge de ce public sur l'ensemble de l'établissement. Ces actions de sensibilisation aux questions de santé et précarité peuvent aussi être menées auprès des professionnels sanitaires et sociaux intervenant dans le réseau de la PASS.

La capacité de la PASS à répondre à sa mission dépend de ses moyens qui peuvent être différents d'une PASS à l'autre. Certaines PASS ne disposent que d'un mi temps d'assistante sociale alors que d'autres sont dotées d'une équipe pluridisciplinaire (médecin, assistante sociale, infirmiers, etc.).

Ces disparités s'expliquent dans un premier temps par l'histoire et la mobilisation du personnel hospitalier. Certaines PASS ont existées avant la loi par l'action de professionnels qui se sont mobilisées pour mettre en place ces cellules médico-sociales hospitalières de premier accueil, cellules qui ont pu continuer leur activité et la développer via la mise en place des financements dans le cadre de la création des PASS. C'est le cas sur Lyon de la PASS de l'Hôtel Dieu (qui a été transférée sur l'hôpital Edouard Herriot depuis la fermeture de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu).

Les moyens alloués aux PASS dépendent de crédit MIG (mesure d'intérêt général) dont le montant est depuis 2010 proportionnel au nombre de passage aux urgences.

A l'avenir il apparaît opportun de prendre en compte également, dans les critères de répartition des MIG, des critères de précarité de la population qui fréquente ces établissements et en particulier les services d'urgence.

La précarité rencontrée en milieu urbain, rural et semi-rural n'est pas la même et il importe là aussi de veiller à adapter les dispositifs aux problématiques et besoins spécifiques rencontrés par ces populations.

Sur Rhône- Alpes, ces PASS ont pour certaines plus de 10 ans et d'autres viennent de naître comme celle de Saint-Julien en Genevois.

Bien que ces dispositifs soient encore jeunes, ils ont démontré leur vigueur et leur souci de remplir leur mission de service public en se rencontrant dès 2003 et en se constituant en association en 2005.

2 L'APPASSRA

L'APPASSRA est l'Association des Professionnels des PASS Rhône- Alpes.

Elle a pour but de réunir les professionnels des PASS pour échanger autour de leur pratique. L'association organise tous les 18 mois une journée annuelle des PASS Rhône- Alpes. Cette journée d'échange et d'information est bien sûr ouverte aux autres intervenants sanitaires et sociaux impliqués dans le domaine de la précarité et de l'exclusion ainsi qu'aux tutelles.

Au travers de ces journées, les professionnels veulent faire connaître et reconnaître l'action des PASS et partager les réalités et problématiques rencontrées sur le terrain. Il s'agit de tenter d'y apporter collectivement des réponses par une transmission des savoirs et par des partages d'expériences avec aussi des interventions d'experts et de faire en sorte que puissent se développer toute action allant dans le sens d'une amélioration de la santé des personnes en situation de grande précarité sociale.

La 7^e journée est prévue cette année sur le CHU de Grenoble le mardi 23 octobre 2012 avec pour titre : « Le public en difficulté sociale et l'hôpital : Accueil, contraintes, réponses ». Une information plus précise sera donnée dans les semaines à venir sur le site de l'APPASSRA que je vous invite à consulter. Vous y trouverez aussi les actes des précédentes journées.

Depuis 2010, l'APPASSRA a d'autre part été invitée à participer à différentes journées de travail au niveau national dont une invitation le 5 décembre 2012 de la part de la DHOS (direction de l'hospitalisation et de l'offre de soin) en la personne de Mme Bauer dans le cadre d'une première rencontre des dispositifs de coordinations régionales des PASS, invitation à laquelle deux membres de l'APPASSRA ont participé.

3 Rôle et perspective d'une coordination des PASS en Rhône- Alpes

Fort du travail de cette association et de l'écho qu'elle a trouvé auprès de l'ARS, cette dernière a souhaité en 2011 la consulter pour réfléchir avec elle à la problématique rencontrée depuis 2009 par les professionnels des PASS dans leur lien avec les CPAM.

Sous l'égide de l'ARS, un travail de concertation s'est amorcé entre les CPAM et des membres de l'APPASSRA afin de trouver en commun des leviers pour permettre une amélioration des délais d'accès aux droits en particulier pour l'AME.

Ces rencontres ARS/APPASSRA ont aussi débouché sur la mise en place d'une enquête en décembre 2011 diffusée auprès de l'ensemble des PASS.

Une synthèse des résultats vient d'être communiquée par l'ARS aux directeurs des CPAM de chaque département. En parallèle l'APPASSRA a aussi sollicité les directeurs au regard des constats de l'enquête afin de poursuivre le travail amorcé au niveau de l'ARS et de mettre en place une concertation au niveau de chaque caisse départementale.

L'APPASSRA a demandé d'être soutenue dans son action par la création d'un poste de coordination des PASS comme il en existe actuellement dans 15 régions.

Cette demande a débouché sur l'écriture d'un cahier des charges des dispositifs PASS qui sera annexé au futur Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens entre l'ARS et les établissements accueillant une PASS. Ce cahier des charges réaffirme l'importance du volet social et médical des PASS avec la volonté au niveau de l'ARS que chaque PASS soit dotée au minimum d'un temps plein de travailleur social et de 0.2 ETP de médecin.

De même, un profil de poste de coordinateur a été élaboré par l'APPASSRA et l'ARS.

La création d'un poste de coordination a été validée par l'ARS fin 2011 et j'ai été recrutée pour assurer cette mission de coordination.

Je viens de prendre mes fonctions le 2 mai.

La mission de coordination des PASS est une mission déléguée par l'ARS et a pour objectif de permettre aux PASS de la région de répondre au cahier des charges.

Il s'agira pour cela de veiller à ce que les établissements de santé utilisent à bon escient les moyens mis à leur disposition par l'ARS et d'autre part de soutenir les PASS au niveau logistique et organisationnel pour qu'elles puissent avoir une réelle visibilité à l'intérieur des établissements et être bien repérées par les partenaires extérieurs.

D'autre part, il s'agira de soutenir les actions de l'APPASSRA dans le domaine de la communication, de la transmission des informations et des savoir-faire.

Et enfin, il s'agira de mettre en place des outils d'évaluation permettant d'avoir une vision régionale de l'activité globale des 34 PASS Rhône- Alpes. Ce travail pourra être communiqué lors des rencontres organisées par la DHOS au niveau national afin de rendre compte de l'activité des dispositifs PASS en Rhône- Alpes.

J'ai bien en tête que cette mission implique d'être attentif aux articulations des dispositifs PASS avec les autres programmes territoriaux d'organisation sanitaire et sociale. J'aurai à cœur de développer au niveau régional des liens avec les instances concernées (IREPS, ORSPERE, MRIE, ORS etc.) et de favoriser sur le terrain un travail de concertation et de veille permettant d'apporter des offres de services au plus près des besoins des publics en situation de précarité.

Je sais, au regard de mon expérience de travail au sein de la PASS mobile de Lyon et de mes liens réguliers et anciens avec de nombreuses autres PASS, que les professionnels travaillent au quotidien en étroites articulations avec les dispositifs sanitaires et sociaux qui ont à intervenir auprès des publics précaires comme les maisons du département, les MVS, le 115, les dispositifs d'accueil des demandeurs d'asile, la préfecture, les CCAS, la CAF, les accueils de jour, la justice, les CARRUD, les unités d'addictologie, les AVS etc.

Accompagner aux soins sans un accompagnement aux droits administratifs et sociaux, sans une connaissance et une reconnaissance de la personne dans ses forces et ses faiblesses est souvent vouée à l'échec et à la répétition d'une demande de soin qui ne guérit pas.

Prendre soin de l'autre nécessite d'être en permanence articulée avec d'autres professionnels dont les missions et les outils d'intervention sont complémentaires de ceux des PASS.

Je suis particulièrement sensible à cette question des articulations sanitaires et sociales et du travail pluri-partenarial. Je veillerai à ce que le travail entre nos différents dispositifs permette une prise en charge optimale des personnes dans leur globalité et permettre de les accompagner dans leurs soins et dans leurs capacités à prendre soin d'elles.

Elisabeth PIEGAY

Coordinatrice Régionale des PASS Rhône- Alpes